» Vu les lois des 12 20 août 1790, 5 octobre 1791 et l'arrêté du Gouvernement du 19 Ventôse an VI ;
» Vu l'instruction ministérielle du 19 Thermidor an VI et les circulaires du 16 novembre 1834, du 23 octobre 1851 et du 26 décembre 1884 ;
» Vu l'arrêté de M. le préfet du Nord en date du 7 janvier 1859 ;
» « Arrêtons : Article premier. — Pendant 15 jours, du 16 janvier au 1er février 1889, les pièces ci-dessus visées seront déposées au Secrétariat de la Mairie afin que les habitants puissent en prendre connaissance.
» Article deuxième. — Pendant la même durée, un registre sera ouvert à l'effet de recevoir les observations des parties intéressées.

Une adjudication pour la fourniture du charbon nécessaire au chauffage des établissements communaux pendant les années 1889-1890, aura lieu le mardi 29 janvier prochain, à onze heures du matin, dans l'une des salles de la mairie de Roubaix.

Le devis s'élève à la somme annuelle de 16.150 francs. Le cautionnement à verser est de 600 fr.

L'accident de l'église Saint-Jean-Baptiste. — M. Alphonse Fiévet, ouvrier charpentier, tombé mercredi soir d'une hauteur de dix-huit mètres dans l'église Saint-Jean-Baptiste, est dans un état aussi satisfaisant que possible. De l'avis des médecins qui l'ont visité, M. Alphonse Fiévet sera rétabli dans quelques jours. Jeudi matin le blessé, se sentant dans de bonnes dispositions, a demandé qu'on le transportât chez lui à Dottignies.

Dans sa chute, le malheureux ouvrier est tombé sur une planche de sept à huit centimètres d'épaisseur qui s'est cassé sous son poids. Il a reçu une blessure à l'oeil, une autre au poignet et il a une luxation de l'épaule, mais toutes ces blessures sont sans gravité.

L' « Union des Trompettes ». — M. Jules Brice, le sympathique président de l'*Union des Trompettes* (fanfare de cavalerie), vient de donner sa démission. La commission de la société vient de lui adresser la lettre suivante :

« Cher monsieur Brice,

» C'est avec regret que nous avons reçu votre lettre annonçant votre démission. Grâce au dévouement que vous avez apporté dans vos fonctions, nous avons pu en peu de temps prospérer sous tous les rapports. Soyez assuré, cher monsieur, que malgré votre départ, votre bon souvenir sera présent à la mémoire de tous ceux qui ont pu apprécier vos mérites. Nous espérons que vous daignerez continuer à nous aider de vos conseils, afin que nous puissions mener à bonne fin, l'œuvre que vous avez commencée.

» LA COMMISSION. »

Le vol du Raverdi. — L'enquête continue et l'affaire va bientôt recevoir une solution. L'individu arrêté comme coupable de cette affaire, M. Gustave Minne, continue à nier les faits qui lui sont reprochés. Une confrontation a eu lieu, mardi après-midi, entre l'inculpé et Mme Tilleule dont nous avons raconté longuement la trouvaille. Cette dernière aurait parfaitement reconnu M. Gustave Minne, comme le dépositaire des paniers trouvés chez elle.

Un vol, rue du Tilleul. — Une cabaretière de la rue du Tilleul, Mme Jules Nutte, après avoir fait sa lessive mardi dans la journée, avait déposé son linge dans le jeu de boules qui se trouve dans la cour de sa maison. Lorsqu'elle voulut aller reprendre mercredi matin le linge qu'elle y avait déposé la veille, elle constata la disparition de vingt paires de chaussettes, de deux jupons en flanelle, et d'une camisole, le tout d'une valeur de trente francs environ. Les auteurs de ce vol sont restés inconnus.

Trois vols. — Les époux Brice, qui logeaient chez M. Minzi, cabaretier, rue Lacroix, quittaient furtivement leur chambre samedi dernier. M. Minzi, après leur départ, s'aperçut que deux serviettes blanches, une cafetière, une soupière et deux couverts, le tout valant environ quatre francs, avaient disparu. Il soupçonna les époux Brice d'être les auteurs de ce vol, et, ayant appris qu'ils demeuraient dans la rue Vaucanson, il en prévint la police.

Une perquisition, faite au domicile des époux Brice, amena la découverte des objets volés et l'arrestation de la femme Brice.

Un marchand d'étoffes de la rue Villars, M. Augustin Souneville a été victime d'un vol d'une pièce de cretonne de cinquante-deux mètres, valant trente-cinq francs. Cette pièce se trouvait à l'étalage qu'il fait devant chez lui. L'auteur est jusqu'ici resté inconnu.

Un troisième vol a été commis, mercredi après-midi, chez Mme Jules Petroons, épicière, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph. Après avoir fermé les portes de la façade de sa maison, Mme Petroons était sortie vers deux heures et demie par une porte donnant sur la cour, pour faire une course.

Pendant ce temps, une voisine se serait introduite chez elle, et aurait enlevé une livre de beurre, du café, de la chicorée, des tablettes et des savons.

M. Desoutter, commissaire du troisième arrondissement, prévenu du vol, se rendit aussitôt chez la voisine soupçonnée, et y découvrit les savons enlevés, mais celle-ci déclare qu'ils ont été achetés, il y a un an, dans une épicerie de la rue St-Georges. Nous donnerons le nom de cette voisine aussitôt que le fait du vol sera établi.

Deux rixes. — Mardi vers trois heures du soir, dans la rue Saint-Maurice, un maçon, Constantin D..., s'était pris de querelle avec Mathilde B... une ouvrière éplucheuse qui demeure rue Saint-Maurice cour Voreux 1, où habite également le maçon. Après s'être adressé mutuellement les paroles les plus grossières, ils en étaient venus aux mains et Constantin D. avait reçu à la tête un coup assez fort d'où le sang avait jailli aussitôt. Un certain nombre de personnes s'étaient réunies autour des combattants et un agent de police voyant le rassemblement, vint les séparer et rédigea un rapport à la charge de Mathi de B...

Vers huit heures un quart du soir, trois gamins se battaient dans la rue des Arts, en face du poste de police. Bien qu'ils aient été séparés presqu'aussitôt par les agents du poste, l'un d'eux, Pierre Libre, âgé de onze ans et demeurant au Blanc-Seau, avait déjà reçu à la tête un coup de gamelle, et le sang qui coulait lui couvrait le visage. Un rapport fut rédigé à la charge des jeunes combattants.

Pas de logement. — Un berge, Nicolas Maquet, se présentait mardi soir au bureau de police de la rue Neuve, pour y demander un billet de logement. Cet homme se trouvait en état de vagabondage et n'ayant pu présenter aucun papier pour établir son identité, il fut consigné au poste.

Le conducteur Pecqueur, du tramway à vapeur, a trouvé, dans son car, un cabas contenant, tant en argent qu'en bijoux, 500 fr., qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire, Mme D..., de Roubaix, qui lui a donné trois francs comme récompense.

Bureau des épaves. — Une jaquette a été trouvée sur la voie publique et rapportée au bureau du commissariat central où le propriétaire peut la réclamer.

Wasquehal. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit mardi dernier sur la route de Wasquehal au Trieux. Une sage-femme demeurant au Blanc-Seau se rendait en voiture à Wasquehal pour un travail professionnel, lorsqu'elle rencontra sur la route un camion de brasseurs.

Comme sa voiture ne pouvait passer, Mme X... demanda aux brasseurs de faire mettre leur voiture sur le côté de la route. Les brasseurs frappèrent un coup de fouet sur les chevaux mais l'un d'eux partit à fond de train. La voiture accrocha celle de Mme X... et détacha l'avant-train de l'arrière, de sorte que la sage-femme resta dans le fond de la voiture. Il n'y eut heureusement aucun accident de personne.

CANAL DE PANAMA

Réunion des intéressés, le 18 janvier, au *Demi Cercle*, **à 8 heures du soir.** 18542—36478

TOURCOING

Société de Géographie. — C'est lundi prochain 21 courant et non mardi, ainsi que nous l'avons dit, qu'aura lieu, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, la conférence de M. L. Léger sur la Bulgarie.

A côté de l'histoire si intéressante de ce pays, il est un point noir moins important que M. Léger développera dans la séance de lundi, c'est la situation économique de ce pays : chacun pourra donc faire son profit de cette étude présentée par un homme de la compétence de l'éminent professeur du collège de France. La séance aura aussi un attrait tout particulier pour le grand nombre de vues qui seront reproduites à la lumière oxhydrique. Il faut s'attendre à voir salle comble lundi prochain.

Un vol de linge a été commis, dans l'après-midi de mardi chez Mme D..., ménagère, rue de la Tossée. Ce linge était étendu pour sécher dans un terrain vague : on a enlevé les meilleurs objets d'une valeur de 30 fr.

Des tuyaux de plomb d'une longueur de 60 mètres et valant 100 francs, ont été enlevés dans l'une des dernières nuits, dans une briqueterie de la rue Fin de la Guerre, appartenant à M. Masquilier.

La police recherche les auteurs de ce vol.

LILLE

M. le général de Ricouart d'Hérouville, l'ex-colonel du 43e, va quitter prochainement Lille pour se rendre à Rodez prendre le commandement de sa brigade. L'honorable officier général a reçu de toutes parts des marques très flatteuses d'estime et de regret pour son départ. Il était presque notre concitoyen pour son long séjour dans le Nord, où il ne comptait que des amis.

Revue du 43e régiment d'infanterie. — M. le lieutenant-colonel de Santi a passé mardi, à deux heures, dans la cour de la Citadelle de Lille, la revue du 43e régiment d'infanterie. Après la revue, les tambours et les clairons ont ouvert le ban et M. de Santi a donné l'accolade aux trois nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur du régiment : MM. les capitaines Huguet et Bruchlé, et M. le médecin-major Toussaint, décoré au titre du Tonkin, où il a fait preuve du plus grand dévouement pendant une épidémie de choléra.

La distribution d'eau à Lille. — Mardi, à trois heures, a eu lieu à la mairie de Lille l'adjudication de la fourniture des tuyaux en fonte, du poids total de 790,000 kilogrammes, nécessaires à l'installation d'une canalisation d'eau spéciale à l'industrie. MM. Valdelièvre frères, fondeurs-constructeurs à Calais, ont été déclarés adjudicataires de cette fourniture, moyennant le prix de 17 fr. 25 c. les 100 kilos. de fonte, soit au total 136 275 fr.

On sait que, pour ménager les eaux d'Emmerin et prévenir une disette comme celle qui s'est produite pendant l'été de 1887, la ville de Lille, de concert avec les industriels de Wazemmes et de Moulins-Lille, a décidé d'alimenter les usines de ces quartiers avec de l'eau prise à l'Arbonnoise.

Une machine de la force de quarante chevaux sera installée place de l'Arbonnoise et refoulera les eaux dans un réservoir situé sur l'emplacement de l'ancien cimetière d'Esquermes. La conduite de refoulement suivra la rue St Bernard.

La canalisation d'eau industrielle suivra la rue d'Iena, la rue de Wazemmes jusqu'à la route d'Arras, la rue de Fontenoy et la rue de Trévise jusqu'à la porte de Valenciennes. On pourra ainsi, plus tard, si cela devient nécessaire, la prolonger sur Fives.

Conférence Jules Simon. — La séance publique annuelle de la Société industrielle du Nord aura lieu dimanche à *une heure précise* au théâtre et non à deux heures, hôtel du Maisniel, comme cela avait été annoncé primitivement.

Comice agricole de Lille. — Les membres du Comice agricole de l'arrondissement de Lille feront célébrer un obit annuel dans l'église paroissiale de Saint-Maurice, à Lille, à dix heures un quart, le mercredi 23 janvier 1889, pour le repos des âmes de leurs regrettés collègues, MM. Guillemaud, filateur à Seclin; Leroy-Béghin, fabricant de sucre à La Bassée; comte de Melun, ancien député de Lille ; Georges Braem, député du Nord, à Lille ; Badoux, cultivateur à Ennevelin ; Ramon, cultivateur à Marquillies ; D. Dubois, propriétaire à Saint-Maurice-Lille ; E. Catry, cultivateur à Wambrechies ; Colombier, manufacturier à Haubourdin ; Mulliez-Deplace, ancien cultivateur à Roubaix ; Baucarne-Leroux, député du Nord à Tourcoing ; Simon-Legrand, cultivateur à Bersée; Bonduelle, distillateur à Marquette; Lesaffre, distillateur à Renescure (Nord); Deronde, agronome à Bavai (Nord), décédés dans le courant de l'année 1888.

Des places seront réservées dans le chœur aux parents et amis des défunts.

A l'issue de cette cérémonie funèbre, à onze heures un quart, le Comice agricole tiendra une réunion, qui aura lieu à la mairie, entrée par la cour intérieure.

Voici l'ordre du jour de la séance :

1. Lecture du procès verbal de la dernière séance. — 2. Correspondance. — 3. Installation du bureau pour l'année 1889. — 4. Rapports et scrutins sur l'admission de membres titulaires. — 5. Présentation de nouveaux membres. — 6. M. Vallet-Rogez : L'impôt sur les mais et les mélasses étrangers. — 7. M. Vallet-Rogez : Des moyens à employer par les agriculteurs pour déjouer les manœuvres des spéculateurs à la hausse des engrais. — 8. MM. Moyaux et Schmitt : De l'emploi des bœufs comme moyen de traction dans les fermes. — 9. Rapport du trésorier sur sa comptabilité. — 10. Proposition de diplômes trentenaires. — 11. Questions diverses.

On lit dans la *Patrie* :

« Un comité électoral, dont le siège principal est à Lille et les succursales à Douai et à Cambrai, a fait parvenir au général Boulanger, une somme de 630 francs, montant d'une souscription particulière destinée à pourvoir aux besoins de sa candidature à Paris. »

La bande Patrac. — Le voleur italien Guiseppe Margary et sa maîtresse Louise Parico, arrêtés comme complices de Patrac, ont été extraits mardi matin de la prison de Lille et conduits en voiture à la frontière pour être remis au gouvernement belge, qui avait demandé et obtenu leur extradition par voie diplomatique. Sur le territoire belge, des précautions inusitées avaient été prises.

On savait Margary très adroit, très redouté et on craignait que quelques-uns des nombreux affiliés de la bande ne tentassent un coup de main. Aussi la voiture cellulaire belge, qui attendait les prévenus de l'autre côté, était-elle escortée d'un fort détachement de gendarmes sous la conduite d'un officier. On se souvient que Guiseppe Margary a été le chef d'une bande de brigands en Italie et qu'il a été condamné à mort par la cour d'assises de Turin.

Une importante arrestation. — On vient d'amener à la maison d'arrêt de Lille un sieur Lerouge, originaire de Cambrai, arrêté à Compiègne, en vertu d'un mandat du parquet de Lille et sous l'inculpation de nombreux abus de confiance commis dans l'arrondissement.

Marché aux chevaux. — Au marché de mercredi, 222 chevaux ont été exposés en vente, au marché de la place Philippe-de-Girard. Affaires calmes.

PORTRAIT

Elle n'est point jolie, et pourtant elle plaît.
On pourrait critiquer en détail tous ses traits ;
Mais sur son front très pur, très blanc et très candide
Jamais on n'aperçut le sillon d'une ride.
Son âge ?... Nul ne sait... Car depuis fort longtemps,
Des regards exercés le fixent à vingt ans.
Ce qui charme surtout en elle, et nous captive,
C'est son exquis parfum d'élégance native.
Elle cache avec soin ses merveilleux secrets
Mais c'est au *Congo* seul qu'elle doit tant d'attraits !
18613 *Savonnerie Victor Vaissier, Roubaix-Paris.*

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — Le *Cercle Philharmonique Tourquennois* donnera à ses membres honoraires, le dimanche 20 janvier à 6 h. du soir, au local de la société, estaminet du *Pré-Catteau*, une soirée bachique qui sera suivie du tirage de la grande tombola. Nous publierons les numéros gagnants.

Roncq. — Dimanche 20 Janvier, à 5 heures du soir, dans l'école libre des frères (près la gare) grand concert donné par les anciens élèves avec le bienveillant concours d'artistes distingués, entre autres M. Jules Watteuw et Paul Deldycq, dont l'éloge n'est plus à faire.

Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont, l'excellent accompagnateur tourquennois.

La salle peut contenir un millier de personne. Prix du cachet un franc.

A l'issue du concert, les anciens élèves joueront : *La consigne est de ronfler*, vaudeville en un acte. Cette soirée promet d'être très brillante.

On peut se procurer des cachets à l'imprimerie du *Bronteux*, rue Desurmont à Tourcoing, et à Roncq, chez M. Louis Vienne, fabricant de toiles.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du mercredi 16 janvier 1889

Tourcoing. — Le fort Vasat, sis rue des Coulons, est mis à prix 12.000 fr. et adjugé 19.150 à Me Rombaut.

Une maison de rentier sise rue Nationale, 140, est mise à prix 10.000 fr. et adjugée à Mr Catteau, 16.500 fr.

Une maison de rentier, sise rue du Brun Pain, 32, est mise à prix 5.000 fr. et adjugée 7.500 à Mr Gadron.

Une forge sise, 104, rue Nationale est mise à prix 20.000 fr. et adjugée 28.100 à Mr Bulteau.

MAITRE CARRÉ.

NORD

L'enseignement agricole. — On se souvient peut-être qu'un arrêté du 5 décembre 1887 avait institué 20 prix spéciaux à distribuer, en 1888, aux instituteurs et institutrices primaires publics ayant donné avec le plus de zèle et le plus de succès, d'une manière théorique et pratique, l'enseignement agricole et horticole à leurs élèves. Sur la proposition de la commission, une médaille d'argent avec prime de 300 francs a été accordée à M. Hien, instituteur à Château-l'Abbaye, ainsi qu'une médaille d'argent avec prime de 250 fr. à M. Allouchery, instituteur à Herbelles (Pas-de-Calais).

La commission, regrettant de n'avoir pas un plus grand nombre de prix à distribuer, eu égard au mérite des candidats signalés, exprime le désir qu'une médaille d'encouragement fût accordée par M. le ministre de l'agriculture à MM. Gombert, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Fournes; Regnesault, à Marcoing, et Bocquet, instituteur à Saint-Waast.

La Commission a demandé également qu'une lettre de félicitations soit adressée à MM. Châtelet, à Valhuon, et Blaringhem, à Locon.

La fausse monnaie. — Il circule en ce moment plusieurs pièces fausses de 20 francs, aux effigies de Napoléon III, millésime 1866, et de la République française, millésime 1878.

Ces pièces sont en platine, recouvert d'une légère couche d'or. Très bien imitées, ayant le même son et le même poids que les bonnes pièces, elle ne peuvent se reconnaître que lorsqu'elles ont circulé un certain temps. L'or s'enlève du bord et des parties saillantes, alors on aperçoit le platine.

Aux pièces de la République, il manque la cédille sous le C du mot Française.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEBOSCHÈRE-WAGNON qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Apolline-Marie WAGNON, décédée subitement à Hem, le 16 janvier 1889, dans sa 40e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 10 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Trois-Baudets, à 9 heures 1/4. — L'Obit du mois sera célébré en la même église, le lundi 18 février, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille GOUBE-TIBERGHIEN qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Liévin GOUBE, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1889 à l'âge de 76 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantés le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse aux-Chênes, 63.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le samedi 19 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Zénaïde-Sophie MATHON, veuve en premières noces de M. Charles LEJEUNE, et en secondes noces de M. Benjamin RAMSDEN, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1888, dans sa 80 année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Boiteux et courbé !

Messimy, par Montmerle (Ain), le 25 août 1888. — Je souffrais depuis deux mois de douleurs rhumatismales qui me rendaient boiteux et courbé; je ne dormais pas. Une seule boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me permettre de reprendre mes occupations; je ne souffre plus et le repos est revenu. (Signature légalisée).
18648d FAVRE PHILIBERT.

CHOSES ET AUTRES

Une jeune femme, fort élégante, la femme d'un député de l'Allemagne du Sud au Reichstag, cause avec une amie :

— Moi, dit-elle, je prie toujours mon mari de payer ma couturière et ma modiste au moment où il vote le budget de la guerre. Il est accoutumé alors à des choses tellement formidables qu'il lui semble que je ne lui coûte rien !

* * *

Petit dictionnaire fantaisiste :
Album. — Guillotine de salon.
Actionnaires. — Des badauds qui regardent couler leur argent.
Barricader. — Citadelles à quatre sous.
Berceau. — Un nid à baisers, un miroir à sourires.
Bourru. — Une épine sans rose.
Bourreau. — Entrepreneur de morts subites.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Un double échec

Paris, 17 janvier. — L'élection du 27 continue à reléguer au second plan toutes les autres préoccupations politiques : scrutin d'arrondissement, revision, crise ministérielle. Les opportunistes continuent à faire tous leurs efforts pour obtenir de M. Floquet qu'il fasse discuter la revision avant le scrutin d'arrondissement.

Mais le président du conseil ne l'entend pas ainsi ; il voudrait que le centre acceptât d'abord la revision et il lui donnerait en échange le scrutin d'arrondissement.

On ne comprend guère cet entêtement, car il y a à la Chambre une majorité certaine contre le projet de revision tel que l'a présenté le gouvernement, tandis que le projet de la commission, qui tend à la nomination d'une Constituante, a des chances sérieuses d'être adopté. C'est donc à un double échec que s'expose M. Floquet.

La fabrication de la Chartreuse

Paris, 17 janvier. — Plusieurs journaux de Lyon et de Paris ont publié une information d'après laquelle une maison de banque de Londres aurait offert d'acheter aux Pères Chartreux, pour la somme de quatre-vingts millions, le monopole de la fabrication et de la vente de leur liqueur. On ajoute qu'un légat du Pape serait arrivé à Grenoble pour imposer aux Pères Chartreux la conclusion de cette affaire, à laquelle ceux-ci se refuseraient énergiquement.

Nous recevons d'une source autorisée l'assurance qu'il n'a jamais existé aucun projet de ce genre; qu'aucun légat n'a été envoyé à Grenoble; que la nouvelle est, par conséquent, dénuée de tout fondement.

Le roi de Hollande

On mande de La Haye au *Figaro* :

« Le roi est malade depuis quatre ans. C'est à cette époque qu'il a été atteint de coliques rénales accompagnées d'hémorragies.

» L'année dernière, de graves symptômes généraux sont venus se joindre à cette maladie locale : il y a eu dégénérescence graisseuse du cœur et des signes sérieux d'affaiblissement des facultés intellectuelles. Il y a quatre mois, on a constaté l'albuminerie; et le diabète, auxquels est venu se joindre un catarrhe très douloureux de la vessie.

» La vie du roi était déjà suspendue à un fil quand il a été subitement atteint de la diphtérie : on le crut perdu. Mais sa constitution était si forte qu'elle résista. Cependant les troubles cérébraux avait augmenté : il y avait une irascibilité extrême, dangereuse même pour l'entourage et le docteur Rosenstein, de Leyde, appelé en consultation, déclara que le premier choc renverserait le malade.

» Depuis huit jours, le roi est atteint de la grippe et cela a suffi pour l'empêcher de reconnaître son entourage. Il ne peut plus rien manger, les pieds sont enflés, la faiblesse augmente d'heure en heure et il est probable que le malade s'éteindra à la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine.

» Mais la politique ? Rien ne sera changé : voilà six mois que le roi n'a reçu ni un ministre, ni un chambellan, ni un aide de camp : était un secrétaire privé, qui était chargé de guetter un moment de lucidité pour obtenir les signatures, et les affaires de l'Etat n'en ont pas été plus mal. Le roi mort, ce sera la reine qui signera les décrets. »

D'autre part, on télégraphie d'Amsterdam au *Gaulois* :

« La petite princesse héritière n'a pas été admise auprès du roi depuis plusieurs jours.

» La reine soigne le roi avec un grand dévouement elle passe auprès de lui une partie de la journée et souvent la nuit.

« Ce qui inquiète les médecins, c'est que le malade ne peut supporter presque aucune nourriture. Il n'a pris dans ces dernières jours, que du lait coupé d'eau avec de la fleur d'oranger; et un peu de bouillon avec du tapioca.

» Contrairement à ce que disent les bulletins officiels, je peux vous affirmer de source certaine que les forces physiques et intellectuelles du souverain de Hollande diminuent de plus en plus. »

CANAL DE PANAMA

Le plan de reconstitution de l'entreprise du *Canal de Panama* vient d'être définitivement adopté par la Compagnie, et la constitution de la Nouvelle Société décidée.

Le prochain *Bulletin des actionnaires et obligataires du Canal de Panama* contiendra tous les renseignements sur le fonctionnement de la Nouvelle Compagnie, et la Direction du Syndicat invite tous les intéressés actuels, actionnaires et obligataires à en prendre connaissance.

Le *Bulletin* sera envoyé gratuitement sur demande adressée à :

M. le Directeur **du Bulletin des actionnaires et obligataires du Canal de Panama,** *19, rue de Londres*, à Paris et à
Lyon, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville;
Rouen, 22, rue Saint-Nicolas;
Bordeaux, 34, cours du Chapeau Rouge;
Toulouse, 25, rue Lafayette;
Amiens, 23, rue Allart;

NOTA. — Les personnes qui ont déjà fait la demande du *Bulletin* le recevront directement.
18639

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, **2, rue de la Gare,** ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

Spécialement :

VOIRIE : **Pavages, Sables et Graviers**
Terrassements pour nivellements avec grand matériel

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

BATIMENT : **Couverture, Zinguerie et Plomberie**
Réparations. Grande célérité

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastiles de Dethan,** au sel de Berthollet. La boîte, **2** fr. **50.**

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson,** au bismuth et magnésie. — Pastilles **2** fr. **50**; Poudres : **5** fr.

App auvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*.

La bouteille **4** fr.

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), 35, Grande-Rue
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

GRANDE

SPÉCIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes

Grande mise en vente pour cette saison de modèles nouveaux pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour enfants, tels que :

Robes, Douillettes, Pelisses, Nouveautés et Robes de baptême, etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES
CHOIX CONSIDÉRABLE
DE LINGERIE FINE
Prix exceptionnels

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS & TAIES

brodés

Broderies en tous genres

Spécialité de Bandes et Entredeux à la main

Dépôt de Toiles des Vosges

ET

LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus*
16867

POUR FORTIFIER

Les *enfants* et les personnes faibles de la *poitrine*, de l'*estomac*, ou atteintes de *chlorose* ou d'*anémie*, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (*Se méfier des contrefaçons.*) Dépôts dans chaque ville. 18647

REPUBLIQUE ARGENTINE

GOUVERNEMENT DE CORRIENTES

EMPRUNT 6 0/0 de 25,000,000 fr. (Loi du 22 Août 1888)

50,000 obligations de fr. 500 ou l. st. 20

Remboursables à Paris, Bruxelles et Londres **en 33 ans** *ou plus tôt*

Tirages : Juin-Décembre — Remboursement : Janvier-Juillet

Revenu annuel : **30** fr. ou **1** l. st **4** sh.

Payables semestriellement (Janvier-Juillet) **à Paris, Bruxelles, Londres**

Le Gouvernement de la province prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer.

Le Gouvernement s'engage à affecter tout l'Emprunt à la constitution du capital de la *Banque Provinciale de Corrientes*, qu'il emploiera intégralement en fonds nationaux 4 1/2 0/0 en or, dont les intérêts serviront exclusivement à garantir les intérêts et l'amortissement de l'Emprunt.

En outre, le service de l'Emprunt est garant **spécialement et par privilège :** par les intérêts et dividendes des actions de la *Banque Provinciale de Corrientes* et par des pagarès représentant le produit, s'élevant à m$n **892,000,** de terres domaniales ; subsidiairement, **par les revenus généraux de la Province.**

Prix d'émission : 465 fr. (Jouissance 1er Janvier 1889 ramené, si on se libère à la répartition, à 462 fr. 50

ON PAIE	En souscrivant	50 »
	A la répartition	100 »
	du 10 au 15 février	150 »
	du 10 au 15 mars	165 »

Le placement ressort à 6,48 0/0, sans compter la prime de remboursement

On souscrit : **Samedi 19 Janvier 1889**

Et dès à présent par correspondance :

Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère;
Société Générale, 54, rue de Provence;
Crédit Industriel, 72, rue de la Victoire.

On aura la cote officielle à Paris et à Bruxelles.
18588

BELGIQUE

Chambre des représentants. — La discussion du projet de loi modifiant la législation de 1859 sur les conseils de prud'hommes a absorbé sans aucun incident la séance de mercredi.

Le débat a porté presqu'exclusivement sur des questions de texte.

Cependant, au commencement de la séance, M. Giroul, le député doctrinaire et révisionniste de Charleroi, a critiqué la loi en considérant comme un danger le suffrage universel des ouvriers à qui l'on va donner le droit d'élire leurs conseils de prud'hommes ! Il y a là une contradiction qui a été soulignée par des sourires.

Le même a protesté contre la tendance à multiplier les susdits conseils. C'est ce qu'il a appelé élégamment « développer extraordinairement la vie prud'hommesque ».

Le duel Solvay-Declercq. — MM. Solvay, rédacteur à la *Nation* et Declercq, secrétaire de la rédaction de la *Petite République française*, comparaissaient hier devant la 6e chambre du tribunal correctionnel sous la prévention, le premier d'avoir dans un duel blessé son adversaire, le second d'avoir provoqué en duel M. Solvay, et de s'être battu avec ce dernier sans qu'il en soit résulté des blessures pour M. Solvay.

On se souvient qu'à la suite d'une légère altercation au foyer de la Monnaie entre MM. Declercq et Solvay, ces journalistes se sont battus à Longueville. M. Declercq a été légèrement blessé au bras.

Les témoins du duel comparaissent aussi. Ce sont MM. Reding, Masset, Rotiers et Feron.

Me Moreau présente la défense de M. Solvay.

Me Robert, pour MM. Declercq, Rottiers et Feron, conclut à l'incompétence du tribunal. En effet, aux termes de l'article 7 du titre préliminaire du Code de procédure pénale du 17 avril 1878, le Belge qui, hors le territoire, se rend coupable d'un crime ou d'un délit contre un Belge, ne pourra être poursuivi *en Belgique* que s'il est trouvé *en Belgique*. M. Declercq qui est établi à perpétuelle demeure à Paris où il cumule avec ses fonctions de journaliste le poste de secrétaire de M. Andrieux, a été assigné à Paris. C'est par pure déférence pour la justice belge qu'il s'est rendu à l'invitation qui lui était faite. Dans ces conditions, condamner M. Declercq serait presque un *casus belli*. Ce qui est vrai pour M. Declercq est encore plus vrai pour ses témoins qui n'ont commis ni crime ni délit. Les témoins ne sont pas des combattants. Ce sont des juges conciliateurs, des arbitres.

Le tribunal délibérera.

Le crime de Kain. — Voici de nouveaux détails sur le crime de Kain, dont nous avons parlé :

Il est à peine croyable que J.-B. Philippo, la victime octogénaire, pouvait habiter pareille masure. Le plafond fait défaut en plusieurs endroits ; un petit poêle rouillé, six chaises, une pauvre table composent l'ameublement de la première place.

Dans la chambre, on voit un vieux lit, une garde-robes soutenant le plafond, un escalier menant au grenier. La fenêtre, veuve de carreaux, et une crevasse de 20 centimètres faisant craindre un effondrement, laissent pénétrer l'air avec profusion.

C'est dans cette dernière chambre qu'eut lieu la lutte suprême dans laquelle a succombé la victime. Tout y est en désordre et le pavement est maculé de sang en plusieurs endroits.

Il serait maintenant établi que l'assassin était seul pour accomplir sa hideuse besogne. La victime n'aurait pas été étranglée, mais étouffée à l'aide d'un oreiller. En outre, lors de la découverte du crime, le cadavre était entièrement enveloppé dans les couvertures, d'une façon telle qu'il eût été impossible à Philippo de s'entourer lui-même.

Certaines personnes disent qu'il n'y aurait pas crime.

Un espion allemand. — Il y a environ un an, un nommé Ehlich, photographe allemand, vint s'installer à Bruxelles.

A la suite d'une commission rogatoire envoyée par le gouvernement allemand, le parquet représenté par MM. Soenen, substitut du procureur du roi, et Deleu, juge d'instruction, a fait mardi matin, une descente dans les deux logements qu'Ehrlich avait occupés à Laeken. Mais les fouilles et perquisitions sont restées sans résultat et le parquet a fait buisson creux; il n'est pas parvenu à s'emparer du photographe, qui avait quitté son dernier domicile depuis quelques semaines déjà.

Cet individu est inculpé d'avoir vendu à la France, pour une somme considérable, paraît-il, les plans des fortifications de Francfort-sur-Oder et de Strasbourg.

On prétend qu'il a été informé des poursuites dont il était l'objet. Il a fui en emportant tout ce qui pouvait le compromettre.

Une importante arrestation a été faite samedi, par la police de Gand, dans la salle d'attente de la gare. Deux individus suspects, nantis d'une somme de 17.000 francs en valeurs et en or, ont été appréhendés. Conduits au commissariat de police et ne pouvant expliquer la provenance de cette somme, ils finirent par avouer qu'elle provenait d'un vol commis à Tournai. Le reste de la somme (une dizaine de mille francs) avait été passé à un complice, qui ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

Il s'agit sans doute des voleurs qui ont opéré, il y a une dizaine de jours, à la rue de la Galerie

MARCHÉS A TERME

Cours du 17 Janvier 1889

LAINES PEIGNÉES

| MOIS de LIVRAISON | ROUBAIX-TOURCO